

Québec, le 21 février 2025

MODIFICATION

Dhilmar Éléonore, Société en commandite
1, Place Ville-Marie, bureau 4000
Montréal (Québec) H3B 4M4

N/Réf. : 3214-14-042

Objet : Projet minier Éléonore
Modification du titulaire

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 10 novembre 2011 en vertu de l'article 164 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), et modifié les 16 mai 2012, 5 février 2013, 11 février 2013, 11 juin 2013, 26 juillet 2013, 9 janvier 2014, 25 février 2014, 28 février 2014, 8 septembre 2014, 13 janvier 2015, 2 août 2016, 21 juillet 2017, 25 mai 2018, 13 août 2019, 16 septembre 2019, 21 avril 2021, 29 avril 2021, 11 janvier 2023, 18 décembre 2023 et 20 décembre 2024, à l'égard du projet ci-dessous :

– Projet minier Éléonore

À la suite de la demande datée du 24 janvier 2025 et complétée le 29 janvier 2025, et à la suite du dépôt de la déclaration exigée en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise, conformément à l'article 122.2 de ladite loi, la modification du titulaire du certificat d'autorisation et de ses modifications susmentionnées afin que Dhilmar Éléonore, Société en commandite en soit le titulaire.

L'ensemble des conditions rattachées aux autorisations initialement émises reste en vigueur.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

– Lettre de M. William Bolduc, de Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., à M^{me} Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 24 janvier 2025, concernant le site minier Éléonore – Modification du titulaire d'autorisations environnementales émises en vertu du Titre II de

MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 3214-14-042

Le 21 février 2025

- la Loi sur la qualité de l'environnement – Autorisation numéro 3214-14-42, 2 pages et 7 pièces-jointes;
- Lettre de M^{me} Valérie Belle-Isle, de Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., à M^{me} Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 24 janvier 2025, concernant le site minier Éléonore – Modification du titulaire d'autorisations environnementales émises en vertu du Titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement, 4 pages;
 - Résolution du conseil d'administration de Goldcorp Canada Ltd., datée du 15 janvier 2025, concernant le transfert du certificat d'autorisation, 3 pages;
 - Lettre de M. Scott Langley, de Dhilmar Éléonore GP ULC, à M^{me} Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 24 janvier 2025, concernant le site minier Éléonore – Modification du titulaire d'autorisations environnementales émises en vertu du Titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement, 3 pages;
 - Résolution du conseil d'administration de Dhilmar Éléonore GP ULC, datée du 15 janvier 2025, concernant le transfert du certificat d'autorisation, 3 pages;
 - Copie certifiée de la résolution du conseil d'administration de Dhilmar Éléonore GP ULC, datée du 24 janvier 2025, concernant le transfert du certificat d'autorisation, 2 pages;
 - Déclaration d'antécédents de Goldcorp Canada Ltd., datée du 24 janvier 2025, 18 pages;
 - Déclaration d'antécédents de Dhilmar Éléonore, Société en commandite, datée du 17 janvier 2025, 20 pages.
- Lettre de M. William Bolduc, de Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., à M^{me} Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 27 janvier 2025, concernant le site minier Éléonore – Document additionnel – Modification du titulaire d'autorisations environnementales émises en vertu du Titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement – Autorisation numéro 3214-14-42, 2 pages et 1 pièce-jointe;
- Lettre de M. Bernard Wessels, de Dhilmar Éléonore GP ULC, à M^{me} Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 24 janvier 2025, concernant le site minier Éléonore – Modification du titulaire d'autorisations environnementales émises en vertu du Titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement, 3 pages;

MODIFICATION

- 3 -

N/Réf. : 3214-14-042

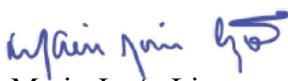
Le 21 février 2025

- Lettre de M. William Bolduc, de Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., à M^{me} Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 29 janvier 2025, concernant le site minier Éléonore – Autorisation numéro 3214-14-42 – Modification du titulaire d'autorisations environnementales émises en vertu du Titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement, 2 pages et 7 pièces-jointes;
- Lettre de M. Bernard Wessels, de Dhilmar Éléonore GP ULC, à M^{me} Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 29 janvier 2025, concernant le site minier Éléonore – Modification du titulaire d'autorisations environnementales émises en vertu du Titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement, 3 pages;
- Lettre de M^{me} Valérie Belle-Isle, de Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., à M^{me} Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 29 janvier 2025, concernant le site minier Éléonore – Modification du titulaire d'autorisations environnementales émises en vertu du Titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement, 4 pages;
- Résolution du conseil d'administration de Goldcorp Canada Ltd., datée du 15 janvier 2025, concernant le transfert du certificat d'autorisation, 3 pages;
- Résolution du conseil d'administration de Dhilmar Éléonore GP ULC, datée du 15 janvier 2025, concernant le transfert du certificat d'autorisation, 3 pages;
- Copie certifiée de la résolution du conseil d'administration de Dhilmar Éléonore GP ULC, datée du 24 janvier 2025, concernant le transfert du certificat d'autorisation, 2 pages;
- Déclaration d'antécédents de Goldcorp Canada Ltd., datée du 24 janvier 2025, 18 pages;
- Déclaration d'antécédents de Dhilmar Éléonore, Société en commandite, datée du 17 janvier 2025, 20 pages.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, ladite modification du certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du Titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,


Marie-Josée Lizotte